

**Pièces à fournir selon la date de délivrance de l'ancienne carte d'identité**

Votre carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 2 ans)	Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans		
	Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>	2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>	2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>	2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>
<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie	<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie	<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie	<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie
-	Votre passeport : original + photocopie	Votre passeport <a href="#">sécurisé (biométrique ou électronique)</a> valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport <a href="#">Delphine</a> valide ou périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	-
-	-	Si votre passeport est plus ancien : <a href="#">acte de naissance de moins de 3 mois</a> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	<a href="#">Acte de naissance de moins de 3 mois</a> (extrait avec filiation ou copie intégrale): original
-	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie